

Les bibliothèques landaises à l'heure du numérique

Bilan
2010-2013

Dès 2010, portée par les attentes d'un réseau dynamique, la médiathèque départementale a entamé une réflexion autour de l'évolution possible de ses missions en matière d'offre culturelle numérique.

Parce qu'il était acquis qu'Internet pouvait être un levier de réduction des fractures géographiques en matière d'accès à la culture, il s'agissait pour la Médiathèque départementale de trouver les leviers à activer pour mettre en œuvre une offre documentaire adaptée aux attentes des usagers et aux contraintes du territoire.

Pour ce faire, il a été décidé de constituer un groupe de travail qui devait permettre de penser, voire de tester une offre à proposer aux usagers des bibliothèques. Le caractère particulier de cette thématique de réflexion a incité l'équipe de la Médiathèque départementale à s'appuyer sur des bibliothécaires volontaires et impliqués, au risque de ne pas respecter l'équilibre territorial et la diversité de statuts des bibliothécaires. Ce choix semble avoir porté ses fruits, puisque depuis 3 années, ce groupe de travail a contribué à la conception d'une offre numérique qui est allée au-delà des premières hypothèses de travail, en proposant depuis le 1^{er} mars 2013 une offre riche et variée à l'ensemble des usagers des médiathèques du département, et en généralisant à 40 bibliothèques la démarche de prêt de tablettes et de liseuses.

Sommaire

- I. Le groupe des Bibliothèques numériques, la co-construction d'un projet au service des usagers
- I. Tester pour s'appropriier les nouveaux medias de diffusion des documents électroniques
- II. Les contenus
- III. Partager les enjeux
- IV. La mise en service de la médiathèque numérique
- V. Données chiffrées

I. Le groupe des bibliothèques numériques : la co-construction d'un projet au service des usagers

Le point de départ de l'expérimentation a été l'organisation le 7 juin 2010 d'une formation sur les ressources numériques. Une formation assurée par l'agence Retiss était programmée et devait porter sur « La musique dématérialisée ». Au vu des demandes d'un groupe de bibliothèques du réseau et de l'intérêt de la MDL pour ce sujet, ainsi que de la capacité de l'agence Retiss à s'adapter à notre demande, il a été possible de modifier le sujet de la formation dont le sujet est devenu « Internet et la chaîne numérique du livre ». Le contenu de la formation fut le suivant :

- ³⁵/₁₇ Enjeux et fondamentaux
- ³⁵/₁₇ Nouveaux usages : information numérique et web 2.0
- ³⁵/₁₇ Le livre numérique : enjeux et principes
- ³⁵/₁₇ Économie numérique du livre
- ³⁵/₁₇ Bibliothèque numérique

Neuf bibliothèques ont participé à cette formation : Léon, Roquefort, Pays morcenais, Aire-sur-l'Adour, Linxe, Grenade, Lit-et-Mixe, Marsan aggro et Parentis. Huit autres bibliothèques avaient également manifesté leur intérêt mais ne pouvaient se libérer pour assister à cette journée : Pays de Mugron, Saint Jean-de-Marsacq, Tarnos, Castets, Rion, Saint-Sever, Mimizan, Pontonx. Ces dix-sept bibliothèques avaient manifesté leur intérêt à participer à la suite de la formation à un groupe de travail sur l'expérimentation des ressources numériques. Tous les niveaux de bibliothèques étaient représentés :

- ³⁵/₁₇ onze bibliothèques de niveau 1 : Pays morcenais, Saint Jean de Marsacq, Léon, Tarnos, Parentis, Capbreton, Marsan aggro, Mimizan, Pontonx et Grenade, Rion
- ³⁵/₁₇ six bibliothèques de niveau 2 : Pays de Mugron, Roquefort, Aire, Saint Sever, Castets et Lit et Mixe
- ³⁵/₁₇ une bibliothèque de niveau 3 : Linxe

Il y avait donc potentiellement dix-huit membres du groupe de travail sur les ressources numériques, ce qui paraissait élevé pour une réflexion et une expérimentation. Il a été décidé de ramener à dix le nombre de membres du groupe de travail et, après une concertation avec les bibliothèques concernées et un souci de représenter tous les niveaux d'établissements, la liste des membres du groupe de travail a été établie : Pays de Mugron, Pays morcenais, Saint Jean de Marsacq, Léon, Tarnos, Parentis, Capbreton, Marsan aggro, Roquefort et Linxe.

Le groupe de travail se réunit pour la **première fois le 16 septembre 2010** et fixe 2 axes de réflexion :

- **Une expérimentation de prêt de liseuses** à encre électronique et de tablettes numériques
- **Une expérimentation de ressources numériques** à proposer aux usagers sur le futur portail des médiathèques publiques des Landes, qui doit être mis en service à la suite de la ré-informatisation de la MDL avec le logiciel Orphée.

L'organisation, dans le cadre du salon du livre de Geaune le 17 octobre 2010, d'une rencontre avec Michel Fauchié, président de l'ADDNB, permet aux membres du groupe de travail d'expérimenter pour la première fois des liseuses à encre électronique.

L'organisation de réunions régulières du groupe de travail a permis de nombreux échanges sur les attentes des bibliothèques en matière d'équipements et de ressources, ainsi que sur les questions techniques, notamment le besoin de se familiariser avec ces nouveaux équipements par une période de test pour les équipes de bibliothécaires.

Les réunions ont eu lieu le 15 mars 2011, le 17 juin 2011, le 6 mars 2012, le 22 juin 2012, le 20 décembre 2012, le 21 mai 2013.

II. Tester pour s'approprier les nouveaux medias de diffusion des documents électroniques

Pour l'expérimentation du matériel, l'idée est de **proposer aux médiathèques et à leurs usagers des modèles variés, afin de permettre une appropriation aussi large que possible** et une comparaison entre les différents produits sur le marché.

Au cours du premier semestre 2011, une réflexion est menée sur les matériels à choisir en fonction d'articles et d'enquêtes repérées dans des magazines spécialisés. Le choix se porte sur 2 modèles de liseuses à encre électronique et 2 modèles de tablettes numériques : Bookeen Orizon, Sony PRS-650, Acer Iconia Tab A500 et Apple Ipad 2.

Ces modèles sont retenus en raison de leur classement dans les enquêtes de qualité des magazines spécialisés reposant sur de nombreux critères de présentation (poids, ergonomie, maniabilité, taille de l'écran, etc), des critères techniques (système d'exploitation, capacité de mémoire, autonomie, temps d'allumage, navigation internet, qualité de l'écran, qualité sonore, qualité du clavier virtuel, etc) ainsi que le critère du prix.

La MDL fait l'acquisition de 36 liseuses et tablettes en fin d'année 2011 dans le cadre du marché d'acquisition des matériels informatiques géré par le service TIC, avec le soutien de la DRAC (14 200 €). Elles seront mises à disposition des bibliothèques membres du groupe de travail Ressources numériques au premier semestre 2012, sauf Roquefort qui a finalement choisi d'attendre avant de s'équiper en matériel et l'agglomération du Marsan dont la participation au groupe de travail s'était interrompue.

Une convention est rédigée pour prendre en compte la particularité de l'expérimentation menée et des supports prêtés.

Il est à noter **l'importance de la réflexion et de la veille menée au sein de ce groupe** pour mener à bien ce projet. Les recherches de soutien technique en externe ont été peu fructueuses. A un niveau national, la BPI sollicitée pour un soutien technique n'a pas donné suite, et le ministère de la culture (SLL) ne disposait pas d'expertise particulière en interne. A l'échelle départementale, les réflexions de la MDL n'ont pas été intégrées dans les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancées à cette même période. IL n'a pas non plus été retenu d'intégrer le service des TIC dans le groupe de travail. Seule la direction de la communication a intégré les toutes premières réunions de travail. Pour autant, il en a subsisté des difficultés relatives à la création du nom de domaine, qui ont, jusqu'à la mise en service de Médialandes, été à l'origine de difficultés certaines.

Seule l'ADDNB a apporté un soutien à cette opération.

Au printemps 2013, la réunion du groupe de travail *Ressources numériques* permet de faire un premier point d'étape important après 1 an d'utilisation des liseuses et des tablettes :

Utilisation du matériel : la facilité d'utilisation des liseuses et tablettes a été mise en avant, à l'exception du modèle de liseuse Orizon de la marque Bookeen. La marque Bookeen n'a d'ailleurs pas figuré dans les acquisitions complémentaires de 2012 destinées à équiper les bibliothèques de niveau 1 et 2.

La bonne ergonomie et la fonctionnalité des matériels ont été également été remarquées, ainsi que la facilité de lecture.

Téléchargement de ressources : Toutes les bibliothèques ont téléchargé des documents, notamment des ebooks et des jeux. Cela correspond aux demandes de contenus des usagers et au travail effectué par les bibliothèques notamment auprès du public jeunesse. Les autres domaines (cinéma, presse, musique) n'ont pas donné lieu à

des téléchargements, ce qui s'explique par la difficulté de trouver une offre légale libre de droits ou gratuite.

Cette phase de découverte a en outre permis de repérer les contraintes liées aux typologies de matériel et de système d'exploitation.

Streaming : Les bibliothèques ont effectué très peu de streaming, ce qui est très étonnant au vu des pratiques actuelles constatées. Cela s'explique peut-être par le fait que cette pratique n'est pas identifiée comme telle par les collègues du réseau, car toute consultation de document sans téléchargement est un streaming.

Prêt aux usagers des liseuses : Seules les liseuses ont été mises à disposition pour le prêt. Aucun problème particulier n'a été constaté sauf l'occasionnel câble échangé. Les liseuses ont été prêtées par toutes les bibliothèques pour une durée de 3 semaines, comme pour les autres documents. 245 prêts ont été enregistrés au total.

Consultation sur place des tablettes numériques : Les bibliothèques ont choisi de réserver les tablettes numériques à la consultation sur place par les usagers. Certaines y ont consacré un espace spécifique (« salon numérique »). Les tablettes numériques rencontrent un grand succès auprès du public adolescent/jeunes adultes qui les utilise pour toutes sortes de pratiques multimédia (consultation internet, jeux, photos...)

La consultation sur place n'a pu être chiffrée par les collègues du réseau.

Modalités nouvelles induites par le prêt et/ou la consultation de liseuses et de tablettes : La mise à disposition des liseuses et des tablettes numériques a donné lieu à des modalités nouvelles telles que : rédaction de mode d'emploi, démonstration aux usagers, questionnaire d'évaluation, planning pour la consultation sur place, modification du règlement de prêt à signer par les usagers, inscription à l'espace multimédia, achat de matériel de sécurisation pour les tablettes numériques.

Acquisitions de matériel : La moitié des bibliothèques a déjà effectué des acquisitions de matériel ou prévoit de le faire.

A l'issue de ce bilan, il a été décidé d'un achat complémentaire de liseuses et de tablettes qui permettra d'équiper toutes les bibliothèques de niveau 1 et 2, soit 47 bibliothèques. L'évaluation des besoins de chaque bibliothèque s'effectue en accord avec les responsables de secteur. Une nouvelle convention est rédigée et soumise à la Commission permanent du Conseil général avant d'être envoyée aux communes ou communautés de communes à l'automne 2013.

Après une mise à disposition auprès des responsables de secteurs afin qu'ils se familiarisent avec ces outils, les liseuses et tablettes sont remises dans le réseau au cours de visites techniques, de réunions ou de tournées.

I. Les contenus :

Des tablettes à l'offre en ligne départementale, un projet recalibré pour un accès au plus grand nombre

Concernant les ressources numériques, l'intérêt du groupe de travail se porte sur les **ebooks (fiction, documentaires, bandes dessinées) afin d'alimenter les liseuses et tablettes et sur la presse** pour offrir une offre complémentaire à l'offre physique. La question se pose d'intégrer des ressources musicales et vidéo et ces ressources sont écartées car aucune proposition, à l'époque, n'est satisfaisante en terme de contenus (composition et intérêt des catalogues), de légalité (droits détenus par les éditeurs pour la diffusion en bibliothèque) et de coût.

Il est également essentiel dans la réflexion du groupe de travail que les ressources numériques, qui seront proposées sur le futur portail de la MDL, doivent être

accessibles aux usagers le plus largement possible c'est-à-dire depuis leur domicile, depuis des appareils mobiles (tablettes numériques, smartphones, etc), 24h/24 et 7 jours/7.

Durant l'année 2011, le groupe de travail s'informe sur les fournisseurs recensés dans le catalogue CAREL qui correspondent à ses attentes. Cinq fournisseurs proposent des offres pertinentes : Europresse, Le Kiosque, Numilog, Cyberlibris et Publie.net.

En fin d'année 2011, de nouveaux éléments amènent le groupe de travail à repenser le contenu et la dimension de l'expérimentation sur les ressources numériques, et également la date de mise en service du portail et la médiathèque numérique.

En effet, la DRAC apporte son soutien financier à l'acquisition de liseuses et de tablettes et se propose de suivre le projet d'expérimentation sur les ressources numériques.

En 2011, le Conseil général des Landes signe une convention de développement culturel avec la DRAC. Cette convention couvre l'ensemble des champs d'action de la Direction de la culture et du Patrimoine. Elle stipule la volonté de la Drac d'accompagner les expérimentations en cours.

Par ailleurs, dans le cadre de la réflexion menée par le service Education et le service Communication du Conseil général sur les politiques en direction de la jeunesse « Jeunesse en avant », il apparaît que le futur portail de la MDL sera un vecteur pertinent de diffusion de contenus culturels numériques.

Enfin, un comité de pilotage est créé au sein du Conseil général comptant parmi ses membres la Direction de la Culture et du patrimoine, la direction de la Communication, la MDL et l'ALPI.

Deux changements importants interviennent donc sur décision du comité de pilotage : **l'élargissement des contenus numériques qui seront proposés sur le portail avec l'ajout de la musique, du cinéma et de dictionnaires et la date de mise en service du portail et de la médiathèque numérique qui devront être réalisées de façon concomitante.**

Le budget consacré à cette expérimentation est augmenté, passant de 20000 € à 150000 € à la suite des décisions du comité de pilotage, qui dégagent les moyens nécessaires au sein des lignes « Cultures numériques » de la Direction de la culture et du patrimoine.

Au cours de l'année 2012, le groupe de travail s'informe pour élargir l'offre de ressources numériques et trouver des fournisseurs et des catalogues pertinents. Un certain nombre d'objectifs sont fixés :

³⁵/₁₇ la démarche administrative d'acquisition des ressources numériques : il s'agira d'un marché à procédure adaptée conclu pour un an de date à date et non renouvelable.

³⁵/₁₇ Le mode d'accès aux ressources : l'accès se fera par la rubrique « Médiathèque numérique » du portail et il sera demandé dans le cadre du marché que la procédure d'identification soit la plus simple possible pour les usagers et les bibliothécaires qui seront leurs principaux interlocuteurs.

Un accès par recherche dans les catalogues sera également sollicité auprès du fournisseur du SIGB de la MDL.

³⁵/₁₇ Des objectifs techniques à approfondir avec les fournisseurs potentiels : modulation de l'accès aux ressources suivant l'âge des usagers, mise à jour des fichiers d'adhérents (nouveaux inscrits, radiations, fréquence de la mise à jour)

³⁵/₁₇ une communication spécifique pour ce nouveau service : elle sera pilotée par le service Communication du Conseil général

Le groupe de travail envisage à cette période un certain nombre de ressources qui pourraient correspondre aux futurs espaces de la Médiathèque numérique et pourraient constituer les lots du marché public :

³⁵/₁₇ littérature numérique contemporaine : fournisseur potentiel Publie.net

³⁵/₁₇ fiction, documentaires et bande dessinée : fournisseurs potentiels Cyberlibris, Numilog, Izneo

L'élargissement du périmètre du projet a amené le groupe de travail à renoncer, au moins de façon transitoire, à une démarche d'acquisition de livres numériques au titre. Afin de pouvoir toucher l'ensemble des usagers du réseau, il s'avère nécessaire de s'appuyer sur des plateformes existantes, d'autant plus que **la chaîne du livre numérique n'existe pas** en 2011 pour la lecture publique.

³⁵₁₇ presse : fournisseurs potentiels Le Kiosque, Bibliomedias, Arret sur image, Europresse

³⁵₁₇ cinéma : fournisseurs potentiels CVS numérique, Bibliomedias, Arte VOD/Univers Ciné

³⁵₁₇ musique : fournisseurs potentiels CVS numérique, Bibliomedias, Cité de la Musique, la Discothèque Naxos, MusicMe

³⁵₁₇ apprentissage et auto-formation : fournisseurs potentiels Maxicours, Vodéclic, Toutapprendre.com, Balingua, MyCow

³⁵₁₇ dictionnaires et encyclopédies : fournisseurs potentiels Larousse, Le Robert

³⁵₁₇ ressources ludo-éducatives pour la jeunesse : fournisseurs potentiels PlanetNemo, Louvre.edu

Après validation de ces propositions et de cette démarche par le collectif de direction de la MDL et le comité de pilotage, les documents du marché public sont rédigés au sein de la MDL. Il s'agit d'un marché conclu pour un an de date à date afin de s'adapter à la durée de l'expérimentation. Il est alloué afin de permettre au plus grand nombre de fournisseurs d'y répondre, tant les plateformes multi-contenus (CVS numérique, Bibliomédias) que les éditeurs spécialisés dans un domaine (littérature, formation, cinéma ou musique par exemple).

La difficulté a été de rédiger un document cohérent en tenant compte des particularités de chaque fournisseur ou éditeur susceptible de répondre à l'appel d'offres : consultations illimitées ou tarification à l'acte (parfois une combinaison des deux), abonnement nécessaire à une plateforme technique pour accéder aux documents, souscription à un nombre de comptes correspondant aux usagers utilisateurs du service.

La rédaction des documents du marché devait également tenir compte de certaines exigences formulées par le groupe de travail et le comité de pilotage : ressources accessibles depuis les bibliothèques, le domicile des usagers et des appareils multi-média (tablettes numériques, smartphones) 24h/24 et 7 jours/7, ressources accessibles en streaming et en téléchargement, une procédure d'identification des usagers prise en charge par le ou les fournisseurs suivant les spécifications de la MDL et des bibliothèques du réseau.

Le marché public est rédigé au cours de l'été 2012 et publié le 06 août 2012 pour une réception des offres le 17 septembre et une notification le 1 octobre.

A la clôture des offres, quatre candidatures sont reçues (une cinquième, par Learnorama pour le lot apprentissage/formation est arrivée hors délai). Cyberlibris candidate pour le lot Livres en streaming. Europresse candidate pour le lot presse numérique. GAM candidate pour le lot phonogrammes numériques. CVS candidate pour plusieurs lots : livres en streaming, presse numérique, vidéogrammes, phonogrammes, apprentissage/formation, dictionnaires/encyclopédies et ressources ludo-éducatives pour la jeunesse. Un lot ne fait l'objet d'aucune candidature, les livres en téléchargement.

Les candidatures sont analysées par la MDL. Les candidatures de Cyberlibris et CVS satisfont les attentes exprimées en terme de contenus et de réponses techniques, à l'exception de la proposition pour la presse austère, peu attractive dans sa présentation et dont le contenu essentiellement de presse quotidienne française et étrangère ne correspond pas à l'attente d'une offre de magazines. Les candidatures de GAM et Europresse sont jugées insatisfaisantes, les contenus et les réponses techniques ne correspondant pas aux besoins exprimés dans le marché et la proposition financière étant plus élevée que celle de CVS.

La MDL propose donc au comité de pilotage de retenir Cyberlibris et CVS comme fournisseurs pour les lots livres en streaming, vidéogrammes, phonogrammes, apprentissage/formation, dictionnaires/encyclopédies et ressources ludo-éducatives pour

la jeunesse. Pour les lots sans candidature ou sans candidature satisfaisante, la MDL propose de passer commande directement auprès de Numilog pour les livres en téléchargement et du Kiosque pour la presse.

Ces propositions sont acceptées par le comité de pilotage, à l'exception du lot formation/apprentissage qui fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

Les fournisseurs, CVS, Numilog, Le Kiosque et Cyberlibris, livrent les ressources en décembre 2012 - janvier 2013.

II. Partager les enjeux, élargir le cercle des validations et de l'appropriation des ressources

En janvier et février 2013, les ressources numériques sont accessibles lors d'une phase de test aux membres du groupe de travail, au personnel de la MDL, aux directions de la culture et du Patrimoine et de la communication du Conseil général. Cette période permet de se familiariser avec ce nouveau service de façon à préparer la présentation au réseau départemental de lecture publique et à préparer les procédures techniques nécessaires à l'identification des usagers.

Pour anticiper au mieux ces deux étapes importantes, la MDL a informé par courrier toutes les collectivités de la mise en œuvre de ce nouveau service et du besoin de collecter certaines données d'usagers pour établir le fichier d'adhérents de la médiathèque numérique.

Les maires ou présidents de Communauté de communes ont répondu pour donner leur accord sur ces deux points, le suivi étant réalisé par les bibliothécaires de secteur. La récupération des données d'usagers auprès des bibliothèques du réseau s'opère selon deux modes différents suivant leur équipement logiciel :

- ³⁵/₁₇ pour les bibliothèques équipées du SIGB Orphée, la MDL, en liaison avec l'Alpi, procédera à l'extraction des données
- ³⁵/₁₇ pour les bibliothèques équipées d'un SIGB différent et pour les bibliothèques non informatisées, les données devront être transmises à la MDL sous forme d'un tableau au format csv

Les données d'usagers nécessaires sont identiques, quel que soit leur mode d'extraction ou le SIGB de la bibliothèque concernée, à savoir : nom, prénom, date de naissance, identifiant (s'il existe déjà), mot de passe (s'il existe déjà), bibliothèque de rattachement. La MDL traite ensuite ces fichiers dans une base de données générale qui sera transmise aux fournisseurs.

Durant cette même période de janvier et février 2013, la MDL consacre les réunions de territoires à la présentation du portail de la lecture publique et de la médiathèque numérique. A cette occasion, les bibliothèques du réseau découvrent ce nouveau service et son utilisation grâce à la mise à disposition d'ordinateurs portables. Elles sont également informées des modalités de transmission des données d'usagers.

Cette période permet aussi de conduire des essais avec les fournisseurs concernant la transmission des données, la création du fichier d'adhérents et la procédure d'identification des usagers. La MDL avait bien précisé dans la rédaction du marché public que les fournisseurs candidats devaient prendre en charge ces procédures selon les spécifications de la MDL pour la création des identifiants et mots de passe. La MDL souhaitait en effet récupérer les codes d'accès quand ils étaient déjà existants et créer des codes d'accès aussi lissés que possible si nécessaire afin de transmettre au réseau et aux usagers une information claire et stable.

CVS avait répondu en ce sens au marché public et la période de test a permis de confirmer cette réponse. En revanche, Cyberlibris qui avait également répondu en ce sens s'avère incapable de fournir une solution technique suffisante dans le délai imparti

avant l'ouverture publique de la médiathèque numérique le 01 mars 2013. En ce qui concerne les fournisseurs hors marché, le Kiosque fournit un lien d'accès à ses ressources à placer dans un espace sécurisé. Cela sera accompli par la présentation de cette ressource dans l'onglet « Presse ». Numilog ne prend pas en charge la création du fichier d'adhérents, toute la procédure étant à la charge de la MDL. Il est donc décidé de présenter l'offre Numilog dans l'onglet « Livres » de la plateforme pour éviter un double travail de constitution et de traitement des fichiers à la MDL, et dans la mesure où CVS est capable de prendre en charge cette procédure et d'héberger l'offre des autres fournisseurs. La même solution sera adoptée vis-à-vis de Cyberlybris, à nouveau pour avoir une procédure homogène et simplifiée.

III. La mise en service de la Médiathèque numérique

La médiathèque numérique ouvre donc au public le 1^{er} mars 2013 sous la forme d'une plateforme contenant tous les fournisseurs et avec un fichier comptant déjà environ 40000 adhérents. Une campagne de communication importante a accompagné ce lancement :

- ³⁵/₁₇ commande auprès d'une agence de graphisme d'un visuel, d'un nouvel habillage pour le portail, d'une bannière web, d'un bandeau et d'une signature
- ³⁵/₁₇ création d'affiches et de marque-pages
- ³⁵/₁₇ création de deux guides pratiques à destination du réseau et des usagers
- ³⁵/₁₇ mise à disposition sur le portail du kit de communication dans l'espace professionnel
- ³⁵/₁₇ présentation de la médiathèque numérique le jour de son ouverture publique au président du Conseil général et à la presse

Durant le premier semestre 2013, des séances de formation/information organisées de façon délocalisée sur les territoires et les secteurs permettent au réseau de bénéficier d'une présentation approfondie de la médiathèque numérique :

- ³⁵/₁₇ secteur Adour Chalosse Tursan : 4 réunions délocalisées à Cassen, Bordères, Rion et Saint-Sever proposées par les responsables de secteur et ouvertes à tous les bibliothécaires salariés ou bénévoles pour une découverte sous forme d'ateliers
- ³⁵/₁₇ secteur Adour Landes Océanes : 19 réunions organisées à la demande des bibliothèques du territoire et dans leurs locaux pour une présentation pratique et détaillée du portail et de la médiathèque numérique
- ³⁵/₁₇ secteur Landes de Gascogne : 8 réunions organisées à la demande des bibliothèques du territoire pour une présentation détaillée et pratique à destination des personnels salariés et bénévoles (notamment l'importante équipe de bénévoles du Pays morcenais)
- ³⁵/₁₇ secteur de l'agglomération du Marsan : 2 réunions ouvertes à l'ensemble du secteur et 5 réunions de présentation détaillée et pratique à destination des bibliothécaires et des usagers

Au total, 38 réunions ont été organisées sur l'ensemble des territoires sur proposition de la MDL ou sur demande du réseau, auxquelles il convient d'ajouter les 5 territoires de territoire organisées à deux reprises pour le lancement de Médialandes (professionnels en 2012 et public en 2013).

Pour le groupe « Ressources numériques », à l'occasion de la réunion de bilan du printemps 2013, l'offre de la médiathèque numérique est jugée satisfaisante dans sa grande majorité. Les avis partagés portent sur l'offre d'ebooks en nombre insuffisant et manquant de diversité (romans, documentaires, jeunesse). A noter : à la date de la réunion, environ 400 romans et 12000 documentaires figuraient dans la médiathèque numérique dont l'ouverture au public datait de 3 mois. Par ailleurs, l'offre éditoriale en

direction des établissements culturels est elle-même très peu diversifiée voire inexistante dans certains domaines (jeunesse).

Les bibliothèques ont suggéré deux nouveaux domaines d'acquisitions de ressources : l'apprentissage des langues et l'aide aux devoirs.

Aucune proposition de suppression de ressources n'a été faite.

Seules 2 bibliothèques pensent procéder à des achats de ressources numériques pour compléter l'offre de la médiathèque numérique. Les collègues signalent leur satisfaction de l'offre actuelle de la médiathèque numérique, mais également leur difficulté à identifier des offres éditoriales satisfaisantes et leurs contraintes financières.

Données chiffrées de fréquentation

Nombre total d'adhérents 59568 au 31 décembre 2013

Nombre de comptes activés

mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	total
1219	698	409	452	232	141	163	200	196	158	3868

Nombre de visites par mois

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	Oct	Nov	Déc
Nbre visites/mois	3110	3085	2723	2703	2257	1964	2109	2418	2600	2359
Nbre moyen visites/jour	100	103	88	90	73	63	70	78	87	76

Streameurs uniques

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc
Nbre streameurs	1283	1191	991	1047	810	712	739	826	831	766
Nbre moyen de visites	2,4	2,6	2,75	2,6	2,75	2,75	3	3	3	3

Fréquentation des espaces de la médiathèque numérique

En chiffre

Espace	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Musique	3218	2502	1845	2145	1615	1213	1455	1868	1783	1038	18682
Cinéma	702	966	998	885	663	594	519	833	886	513	7559
Savoirs	96	168	93	75	35	26	14	83	64	25	679
Livres	1952	1382	1171	826	893	597	766	758	1023	331	9699
Presse	2695	1886	1449	1407	1208	987	1244	1518	1675	805	14874
Jeux	1016	981	598	483	451	368	387	428	460	99	5271

En pourcentage

Espace	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc

Musique	33,25 %	32,00 %	30,00 %	36,25 %	33,00 %	32,00 %	33,00 %	34,00 %	30,00%	37 %
Cinéma	7,25%	12,00 %	16,00 %	15,25 %	14,00 %	15,50 %	12,00 %	15,00 %	15,00%	18%
Savoirs	1,00%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%	1,00%	0,50%	1,50%	1,00%	1 %
Livres	20,00 %	17,50 %	19,00 %	14,25 %	18,00 %	15,50 %	17,50 %	14,00 %	17,50%	12 %
Presse	28,00 %	24,00 %	23,50 %	24,25 %	25,00 %	26,00 %	28,00 %	27,50 %	28,50%	29 %
Jeux	10,50 %	12,50 %	10,00 %	8,25%	9,00%	10,00 %	9,00%	8,00%	8,00%	3 %

MusicMe

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nbre écoutes	16959	16630	18529	25291	20070	14750	16252	15232	20580	20335	184628
Nbre cptes actifs	916	1368	1481	1584	2022	2103	2137	2249	2357	2468	
Moyenne écoute/usager	18,5	12	12,5	16	10	7	8	7	9	8	

Cyberlibris

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nbre pages vues	12192	4833	7537	4499	5890	3947	3687	5719	4065	4632	57001
Nbre docs distincts	321	147	148	147	117	91	109	107	133	113	
Moyenne pages vues/doc	38	33	51	30	50	43	34	53	30	41	

Numilog

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nbre docs téléchargés	8	59	79	55	66	65	61	81	76	84	634
Nbre usagers uniques			37	17	17			34	33	39	
Nbre moyen doc/usager			2	3	4			2	2	2	

Le Kiosk

	mars	avril	mai	Juin	juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Nbre jetons	1958	1231	1098	1109	1422	1187	2016	1987	2147	1910	16065
Nbre streams	2695	1886	1449	1412	1208	987	1244	1518	1675	928	15002

Perspectives

Les ressources numériques continuent de faire l'objet d'une collaboration entre la MDL et le groupe de travail. La méthodologie reste inchangée notamment en ce qui concerne la validation commune des orientations et des contenus.

Les liseuses et tablettes prêtées au réseau départemental de lecture publique par la MDL feront l'objet d'un retour d'expérience et d'une évaluation au cours de l'année 2014 en prenant exemple sur l'évaluation menée auprès du groupe de travail.

Un point d'étape technique sera également effectué pour pointer quelles fonctionnalités de la médiathèque numérique sont accessibles en fonction des systèmes d'exploitation Android et iOS.

La question du renouvellement des matériels sera également étudiée en 2014 suivant plusieurs critères : recensement des besoins (bibliothèques en réaménagement et changeant de type statistique par exemple), veille sur les équipements nouveaux et leurs améliorations techniques, partenariat liant la MDL et les bibliothèques du groupe de travail pour le prêt de liseuses et tablettes (convention de prêt, achat complémentaire effectué par les bibliothèques du groupe et/ou du réseau, etc).

Enfin, une réflexion sera menée sur l'ajout de nouvelles ressources numériques notamment gratuites. Il s'agira de proposer aux usagers de découvrir des ressources qui seront présentées dans les espaces de la médiathèque numérique (musique, cinéma, savoirs, livres, presse) en utilisant éventuellement les pages Actualités comme espace d'éditorialisation et de mise en valeur de ressources numériques gratuites. Le groupe de travail a déjà fait connaître son intérêt pour les domaines de l'apprentissage des langues.

**Acquisitions 2011 de liseuses et tablettes
à destination du groupe de travail Ressources numériques**

	Sony PRS-650 249 €	Bookeen Cybook Orizon 228,90 €	Aple Ipad 2 489 €	Acer Iconia Tab A500 499,90 €	Total	Montant total
Capbreton	2	2	1		5	955,80 €
Léon	3	2	1		6	1 444,80 €
Linxe	1	1	1		3	
Marsan agglo						
Morcenx				1	1	2 911,60 €
Mugron	2	2	1		5	1 444,80 €
Parentis	3		2		5	1 725,00 €
Roquefort						
St Jean de Marsacq	2	1		1	4	977,80 €
Tarnos	2	2(+1, pour l'instant défectueuse)	1	1	6 (+1)	1 715,80 €
Total	15	11	7	3	36	
Montant total	2 739,00 €	2 289,00 €	2 445,00 €	999,80 €		8 472,80 €

La médiathèque numérique sur Ipad 2

Espace	Navigateur gratuit	Navigateur Puffin (version gratuite)	Navigateur Puffin (version payante 3 €)
Musique	inaccessible	accessible	accessible
Cinéma	accessible	accessible	accessible
Savoirs			accessible
Livres	Cyberlibris : accessible Voolume : inaccessible Numilog : inaccessible La souris qui raconte : inaccessible	Cyberlibris : accessible (mais lent) Voolume : inaccessible Numilog : accessible mais impossibilité de télécharger les ebooks (pas d'application Adobe digital editions) La souris qui raconte : ne fonctionne pas	Cyberlibris : accessible Voolume : inaccessible Numilog : inaccessible La souris qui raconte : inaccessible
Presse	inaccessible	accessible	accessible
Jeux	Accessible en partie (pas d'accès aux jeux dont les déplacements se font à l'aide du clavier)	Accessible en partie	Accessible en partie

**CONVENTION
POUR LE PRET DE LISEUSES A ENCRE ELECTRONIQUE ET DE TABLETTES
NUMERIQUES**

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT DES LANDES, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération n° 12 de la Commission Permanente en date du

Adresse : Hôtel du Département - 23 rue Victor Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX
N° SIRET : 224 000 018 00016
Tél. : 05.58.05.40.40

et

L'EMPRUNTEUR, la commune de, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

Adresse :

Tél./fax

II A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de son expérimentation des ressources numériques, le Département des Landes met à disposition des bibliothèques de son réseau de lecture publique des liseuses à encre électronique et des tablettes numériques.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Le Département des Landes met gratuitement à la disposition de la commune de, pour sa bibliothèque/médiathèque et pour la durée de l'expérimentation sur les ressources numériques :

- ³⁵/₁₇ une liseuse à encre électronique de modèle ... n° de série(prix ?)
- ³⁵/₁₇ une tablette numérique de modèle n° de série
- ³⁵/₁₇ une housse(prix ?)

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

L'emprunteur s'engage à contribuer au groupe de travail Ressources numériques piloté par la Médiathèque départementale des Landes en participant aux échanges professionnels (réunions, journées d'information...) et à la démarche d'évaluation du projet (conception, mise en oeuvre et synthèse). Dans ce cadre, l'emprunteur s'engage à mener une expérimentation des ressources numériques auprès des ses usagers et partenaires.

L'emprunteur s'engage à informer le Département des Landes des modalités de mise à disposition auprès des ses usagers et partenaires du matériel décrit à l'article 2 de la présente convention. Il s'engage à prêter gratuitement ce matériel.

L'emprunteur s'engage à mentionner dans tous les documents qu'il serait amené à éditer (programmes, prospectus, invitations,...) et dans toutes les interventions pour lesquelles il pourrait être sollicité (articles de presse, interviews,...) que le matériel lui est prêté gratuitement par le Département des Landes.

L'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel décrit à l'article 2 de la présente convention et à rapporter au Département des Landes toute détérioration survenue lors de son utilisation. L'emprunteur ne procédera lui-même à aucune réparation mais renverra au Département des Landes les matériels détériorés ou hors d'usage afin que ce dernier procède à leur réparation ou, le cas échéant, à leur remplacement.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'emprunteur s'engage à assurer le matériel décrit à l'article 2 de la présente convention pour la durée de l'expérimentation.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention est valable pour l'année civile en cours.
Al'issue de la période d'expérimentation, le matériel décrit à l'article 2 de la présente convention devra être restitué au Département des Landes.

Fait à,
(en 2 exemplaires)
Le

Pour l'organisme emprunteur,
Le ,

Pour le Département des Landes,
Le Président du Conseil Général,

Le représentant légal

Henri EMMANUELLI

**Acquisitions 2013 de liseuses et tablettes
à destination des bibliothèques de niveaux 1 et 2**

Commune ou CdC	Liseuses Sony PRS-T2	Tablette Acer Iconia A510	Date de remise
Aire sur l'Adour	3	2	30/07/13
Begaar	1	1	09/10/13
Benquet	1	1	
Boos			
Bordères	2	1	
Bougue	1	1	
Campagne	1	1	
Canton de Mugron	0	3	
Cap de Gascogne	3	2	10/07/13
Carcarès Sainte Croix	1	1	
Cassen	1	1	23/09/13
Castets	2	2	07/10/13
Escource	1	1	
Geaune Tursan	2	2	12/07/13
Goos	1	1	23/09/13
Grenade sur l'Adour	2	2	12/07/13
Hagetmau	3	2	09/10/13
Heugas	1	1	01/10/13

Hinx	1	1	23/09/13
Lesgor	1	1	
Lit et Mixe	2	1	
Magescq	2	2	
Messanges	2	2	07/10/13
Mimizan	3	2	01/10/13
Moliets et Maa	2	2	23/09/13
Orist	1	0	11/10/13
Pays d'Albret	2	1	
Pissos	1	1	17/10/13
Pontonx sur l'Adour	2	2	20/09/13
Pouydesseaux	1	1	
Poyanne	1	0	
Rion des Landes	2	2	
Roquefort	1	1	
Saint Julien en Born	1	1	
Saint Paul lès Dax	2	2	24/10/13
Saint Perdon	1	1	
Saint Yaguen	1	1	
Sanguinet	2	1	04/10/13

Saunac et Muret	1	1	18/10/13
Tartas	1	1	
Tercis les Bains	1	1	01/10/13
Uchacq et Parentis	1	1	
Vielle Saint Girons	1	1	
Vieux Boucau	2	2	
Villeneuve	1	1	
Villeneuve de Marsan	2	1	11/10/13
Ychoux	1	1	01/10/13
Total	69	61	

**CONVENTION
POUR LE PRET DE LISEUSES A ENCRE ELECTRONIQUE ET DE TABLETTES
NUMERIQUES**

Entre les soussignés :

LE DEPARTEMENT DES LANDES, représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération n° 12 de la Commission Permanente en date du

Adresse : Hôtel du Département - 23 rue Victor Hugo
40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX
N° SIRET : 224 000 018 00016
Tél. : 05.58.05.40.40

et

L'EMPRUNTEUR, la commune de, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du

Adresse :

Tél./fax

II A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de son expérimentation des ressources numériques, le Département des Landes met à disposition des bibliothèques de son réseau de lecture publique des liseuses à encre électronique et des tablettes numériques.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Le Département des Landes met gratuitement à la disposition de la commune de, pour sa bibliothèque/médiathèque et pour la durée de l'expérimentation sur les ressources numériques :

- ³⁵/₁₇ une liseuse à encre électronique de modèle ... n° de série(prix ?)
- ³⁵/₁₇ une tablette numérique de modèle n° de série
- ³⁵/₁₇ une housse(prix ?)

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

L'emprunteur s'engage à contribuer au groupe de travail Ressources numériques piloté par la Médiathèque départementale des Landes en participant aux échanges professionnels (réunions, journées d'information...) et à la démarche d'évaluation du projet (conception, mise en oeuvre et synthèse). Dans ce cadre, l'emprunteur s'engage à mener une expérimentation des ressources numériques auprès des ses usagers et partenaires.

L'emprunteur s'engage à informer le Département des Landes des modalités de mise à disposition auprès des ses usagers et partenaires du matériel décrit à l'article 2 de la présente convention. Il s'engage à prêter gratuitement ce matériel.

L'emprunteur s'engage à mentionner dans tous les documents qu'il serait amené à éditer (programmes, prospectus, invitations,...) et dans toutes les interventions pour lesquelles il pourrait être sollicité (articles de presse, interviews,...) que le matériel lui est prêté gratuitement par le Département des Landes.

L'emprunteur s'engage à prendre soin du matériel décrit à l'article 2 de la présente convention et à rapporter au Département des Landes toute détérioration survenue lors de son utilisation. L'emprunteur ne procédera lui-même à aucune réparation mais renverra au Département des Landes les matériels détériorés ou hors d'usage afin que ce dernier procède à leur réparation ou, le cas échéant, à leur remplacement.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'emprunteur s'engage à assurer le matériel décrit à l'article 2 de la présente convention pour la durée de l'expérimentation.

ARTICLE 5 : DUREE

La présente convention est valable pour l'année civile en cours.

Al'issue de la période d'expérimentation, le matériel décrit à l'article 2 de la présente convention devra être restitué au Département des Landes.

Fait à,
(en 2 exemplaires)
Le

Pour l'organisme emprunteur,
Le ,

Pour le Département des Landes,
Le Président du Conseil Général,

Le représentant légal

Henri EMMANUELLI

ANNEXE 1

Constitution du groupe « Bibliothèques numériques »



Charte de prêt des liseuses électroniques

La médiathèque du Pays Morcenais met à disposition de ses adhérents des liseuses électroniques.

³⁵₁₇ Le prêt d'une liseuse électronique est réservé aux adhérents adultes des Médiathèques. Il est soumis à la signature de cette présente **charte de prêt** plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

³⁵₁₇ La durée de prêt est de trois semaines. Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois. Les liseuses sont réservables lorsqu'elles sont déjà empruntées. La prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre adhérent.

³⁵₁₇ Les bibliothécaires sont à disposition des adhérents pour une démonstration de fonctionnement de la liseuse.

³⁵₁₇ Chaque étui contient une fiche descriptive du contenu. Le contenu de l'étui contenant la liseuse et son matériel d'accompagnement est **vérifié au moment du prêt et au moment du retour du matériel en présence de l'utilisateur**. Le retour n'est pas accepté tant tous que les éléments fournis ne sont pas rendus.

³⁵₁₇ Le contenu des liseuses n'est pas modifiable par l'adhérent, il convient de manipuler l'appareil avec précaution, ne pas modifier les paramètres de l'appareil.

³⁵₁₇ En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse. Il en sera de même en cas de détérioration de l'appareil.

³⁵₁₇ Les emprunteurs seront invités à remplir un bilan d'évaluation de leur utilisation des liseuses lors du retour du matériel.

Date de l'emprunt :

Conseil général des Landes / Médiathèque départementale

Les bibliothèques landaises à l'heure du numérique, 2010-2013 - Page 27 sur 33

Prénom / Nom :

N° d'emprunteur : 9 0432

Signature de l'adhérent

Êtes-vous prêt à lire des documents récents sur liseuse si la médiathèque propose des exemplaires numériques ?

- Oui sans hésitation
- si le livre est disponible sur liseuse pourquoi pas
- uniquement si le livre n'est disponible que sur liseuse
- Pas du tout

Après utilisation que pensez-vous de l'usage d'une liseuse ?

- Très convaincu
- Moyennement convaincu
- Pas du tout convaincu

Vos remarques

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

MEDIATHEQUE DE TARNOS
CHARTRE DE PRET DES LISEUSES ELECTRONIQUES

Cette chartre a pour objet de définir les conditions de prêt des liseuses électroniques proposées par la médiathèque de Tarnos en partenariat avec le Conseil Général des Landes.

PRÊT

Le prêt des liseuses est réservé aux adhérents adultes (de plus de 18 ans) de la médiathèque. Il est soumis à la signature de la présente chartre qui place la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

La durée de prêt est de trois semaines, à raison d'une liseuse au maximum par adhérent. Les liseuses peuvent être réservées lorsqu'elles sont déjà empruntées par un autre adhérent. La prolongation du prêt n'est possible que si la liseuse n'est pas réservée, et elle ne pourra être effectuée qu'une seule fois.

Chaque étui contient une fiche descriptive du contenu. Celui-ci est vérifié **au moment du prêt et au moment du retour** du matériel, en présence de l'utilisateur.

RETOUR

Le retour n'est pas accepté tant que les éléments fournis ne sont pas rendus.

En cas de non restitution de la liseuse, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du Trésor Public, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement de la liseuse. Il en sera de même en cas de détérioration de l'appareil.

Au retour du matériel, les emprunteurs seront invités à remplir une fiche d'évaluation de son utilisation.

CONTENU

Les liseuses sont prêtées avec des livres au format numérique et audio préinstallés. L'emprunter peut modifier ce contenu en y ajoutant des livres qu'il aura lui-même téléchargés. **Il est interdit de télécharger**

illégalement des oeuvres protégées par le droit d'auteur.

Les liseuses BOOKEEN Cybook Orizon sont équipées du wi-fi. La consultation de sites Internet doit être conforme aux lois en vigueur. N'est pas admise la consultation de :

- Sites pornographiques,
- Sites portant atteinte à la dignité des personnes,
- Sites contraires à la législation française en matière de droits de l'homme et de protection de l'enfance,
- Sites prônant le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique ou proposant la contrefaçon ou la copie de données commerciales.

CONSIGNES D'UTILISATION

- Ne pas sortir la liseuse de son étui,
- Utiliser la liseuse avec précaution, éviter les chutes et les impacts,
- Ne pas utiliser de produits d'entretien sur la liseuse (la médiathèque se charge de son nettoyage),
- Ne pas laisser les enfants manipuler la liseuse,
- Ne pas exposer la liseuse à des températures extrêmes (en plein soleil, à l'extérieur, etc) ou à de brusques changements de température,
- L'écran de l'appareil est très fragile : n'utiliser ni stylo ni aucun autre instrument (excepté le stylet fourni avec les liseuses SONY PRS 650),
- Tenir la liseuse hors de portée des animaux.

Date de l'emprunt :

Nom & Prénom – N°

d'adhérent :

Signature de l'adhérent